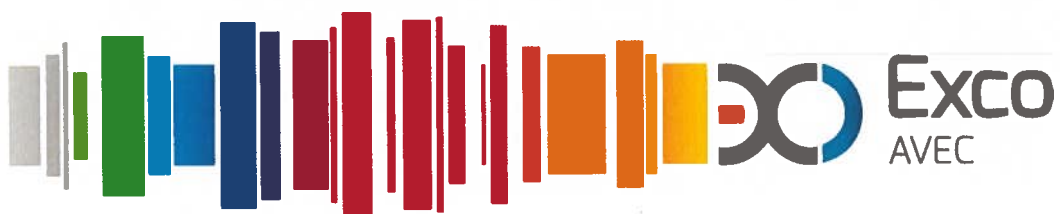


L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé



A.T.

**SARLU au capital de 1 000 €
9 Vlge de la Mastrie
44350 GUERANDE**

**Rapport du commissaire à la transformation sur la
transformation de la société A.T., société à
responsabilité limitée unipersonnelle, en société par
actions simplifiée unipersonnelle.**

A.T.

SARLU au capital de 1 000 €

9 Vlge de la Mastrie

44350 GUERANDE

**Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société A.T.,
société à responsabilité limitée unipersonnelle, en société par actions simplifiée
unipersonnelle.**

A l'associée,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du code de Commerce, par décision de l'associé unique en date du 17 septembre 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Les comptes annuels au 30 novembre 2025 font apparaître :

- des capitaux propres pour 208 796 euros pour un capital social de 1 000 euros après prise en compte d'un résultat net de 79 034 euros ;
- Un chiffre d'affaires pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025 de 1 630 422 € contre 1 394 622 € pour la période précédente ;
- un niveau de trésorerie active de 248 104 euros.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

- à nous assurer de l'absence d'évènements pouvant avoir un impact négatif sur les capitaux propres à la date de signature de nos rapports à partir de notre lettre d'affirmation.

L'analyse du bilan appelle de notre part les observations suivantes :

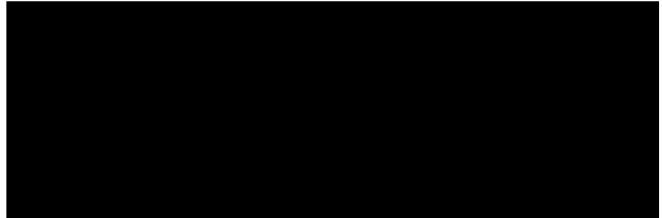
- La valeur de l'actif au 30 novembre 2025 s'établit à 782 872 euros et comprend le solde de trésorerie à la clôture pour 248 104 euros, un total d'actif immobilisé net de 522 457 euros composé d'immobilisation incorporelles de 348 155 euros et d'immobilisations corporelles pour 175 002 euros, des créances clients pour 6 207 euros et des autres créances pour 6 104 euros.
- Le passif se compose essentiellement de capitaux propres à hauteur de 208 796 euros, un endettement bancaire de 282 374 euros, de comptes courants d'associés pour 158 202 euros, des dettes fournisseurs pour 56 935 euros et de dettes fiscales et sociales pour 76 565 euros.

Les documents juridiques qui nous ont été présentés ne prévoient aucun avantage particulier.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à NANTES, le 21 septembre 2026

**Le Commissaire aux comptes
EXCO AVEC**



Représenté par Monsieur David LUCAS